

Arbitre d'Aviron

Pourquoi pas vous ?

- Les arbitres d'Aviron sont des bénévoles licenciés à la Fédération française.
- Le recrutement est permanent au cours d'une saison qui commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.
- Il n'y a pas d'âge limite pour s'engager. Cependant on ne peut arbitrer seul que lorsqu'on est majeur.
- Compte tenu des différents postes à assurer, il faut environ 15 arbitres sur une régates qu'on appelle le jury sous la responsabilité d'un président. Dans notre discipline, nous parlons de journées d'arbitrage car la compétition débute vers 9h pour se terminer vers 16h. Dans la ligue Grand Est, une saison comprend 15 à 16 journées. Les arbitres sont présents sur certaines ou sur toutes les compétitions en fonction de leur disponibilité. Il est souhaitable d'être présent le plus possible pour progresser dans la formation.

Rôle de l'arbitre

- Comme dans tous les sports, les arbitres d'Aviron sont chargés de faire respecter la réglementation, c'est-à-dire le code des régates. Ils assurent 5 fonctions principales appelées Postes. Chaque poste a une spécificité bien précise.
- Il assure également la sécurité des équipages sur l'eau. Les arbitres sont les derniers à quitter le plan d'eau.

Postes tenus

- **La commission de contrôle** est chargée d'assurer l'équité par la vérification de l'identité des rameurs qui embarquent mais aussi la sécurité par le contrôle des bateaux (Boule d'étrave et fixation du talon des chaussures notamment). C'est le premier contact des équipages avec le jury. 3 à 4 arbitres assurent ce contrôle.
- **La pesée** des barreurs et des rameurs seniors poids léger fait partie de la commission de contrôle. Elle est armée par au moins 2 arbitres.



- **Le départ : Aligneur-Juge de départ**

Le rôle de l'**aligneur** est de faire mettre la boule d'étrave de chaque bateau exactement sur la ligne de départ. Il s'adresse à des teneurs de bateau qui se trouvent sur le ponton de départ ou directement aux équipages.

Le juge de départ est chargé de vérifier la conformité de chaque départ et d'annoncer au starter les équipages qui commettent un faux départ.

Ce binôme est situé dans une « cabane » sur la berge ou dans un bateau sur l'eau.



- **Le starter** est le « patron » de la zone de départ. Il est chargé de donner les départs. Il est situé sur une plateforme à 2 à 3 mètres de haut. Si le bassin n'est pas équipé d'une tour de départ, il peut être positionné sur un ponton au niveau de l'eau ou sur un bateau.



- **Le juge de parcours** est chargé de surveiller la régularité de la course. Il suit la course dans un bateau de sécurité piloté par un membre de l'organisation. Il fait les observations nécessaires et il prend la sanction qui s'impose si un équipage commet une erreur de navigation (gêne d'un équipage concurrent notamment).

C'est le responsable de la course qu'il suit et le seul à décider si une course a été régulière.

Il est le plus proche des rameurs donc c'est le premier à se rendre auprès d'un équipage en difficulté. C'est le principal acteur de la sécurité mais tous les arbitres sont concernés par ce point très important.



- **Les arbitres à l'arrivée** sont chargés de déterminer le classement de chaque course en étroite relation avec le juge de parcours. Ils assurent aussi le chronométrage avec les cadres techniques de la fédération ou la TEAM chrono de la ligue. Ils sont 3 ou 4 sous la responsabilité d'un chef de poste.



Formation

- Une formation théorique est assurée par un des 2 arbitres formateurs de la ligue Grand Est (Joël Simon, Sandrine Lhuillier). Cette formation indispensable avant de débiter la pratique est faite quand les candidats sont disponibles (c'est eux qui décident). Nous étudions en détail les 5 postes cités précédemment. Un livret de formation est délivré à l'issue.
- La pratique se déroule lors des régates avec un arbitre expérimenté, appelé tuteur. On met en pratique ce qui a été appris en théorie sur chaque poste. Quand le candidat est jugé apte (et s'il le souhaite) à valider un module, cela se passe en pratique sur une régate avec quelques questions pour voir si la théorie du poste est assimilée. La validation d'un module est la condition pour pouvoir arbitrer seul et prendre des décisions dans la fonction acquise.

Qualificatifs

- Candidat qui débute est appelé « Commissaire stagiaire »
- Validation de 2 modules dans les 2 ans dont le module Contrôle obligatoire, on devient « Commissaire ». Le commissaire continue à valider les modules. Quand il a validé les 5 modules requis, il devient « Arbitre »

- Dès qu'il est Arbitre, il y a la possibilité de passer la validation nationale qui permet d'arbitrer les championnats de France ou le module « Président de jury » qui permet de présider un jury sur les régates régionales.
- Après 3 années d'arbitre national, possibilité de passer l'International.

Pour information, la ligue Grand Est compte actuellement 24 arbitres inscrits mais en pratique et en fonction des disponibilités de chacun, nous sommes 12 à 13 présents sur les régates. C'est insuffisant pour assurer tous les postes prévus mais aussi la sécurité dans de bonnes conditions.

Nous avons impérativement besoin de recruter.

Je suis à votre disposition pour des informations complémentaires. N'hésitez pas à contacter le Pcra de notre ligue si l'arbitrage vous intéresse.

Simon Joël

Président de la commission régionale d'arbitrage (Pcra)

simonjoel11@orange.fr

06 73 02 05 67